

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 17 décembre 2019

N° 287/12/2019 : PROJET CENTRE SOCIAL 2020-2023 - RENOUVELLEMENT

*L'an deux mille dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2019.*

**Présents Titulaires** : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX.

**Absents ayant donné pouvoir** : 8

Mesdames, Messieurs, Nadine BOUVET à Bernard GISQUET, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés** : 3

Mesdames, Messieurs, Daniel DONADIO, Christine MOLLIN, Gaël TABARLY.

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le centre social du Grand Montauban est un espace idéal pour l'expression partagée et la construction du lien social.

Un lieu de réalisation par excellence car il reste un observatoire où se fait le repérage des potentiels et des difficultés réels ou latents à prendre en compte dans l'accompagnement du parcours de l'utilisateur (adultes, enfants, adolescents...) depuis son accueil jusqu'à l'accomplissement de son projet.

Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille toutes les populations en veillant à la mixité socio-culturelle et en favorisant l'égalité des chances.

Un lieu où toutes les forces vives du territoire sont mobilisées afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants et de renforcer le lien inter et intrafamilial.

Un lieu, enfin, où chaque usager participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions dans l'exercice de son pouvoir d'agir.

Le projet social du centre social du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, agréé par la CAF du Tarn-et-Garonne, prend fin le 31 décembre 2019.

Le centre social du GMCA a souhaité renouveler la demande d'agrément pour une période de 4 ans allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Pour ce faire, un prestataire extérieur a été désigné (SCOP Accolades) pour la conduite du projet. Le dossier de renouvellement est constitué :

- ✓ Du bilan du précédent projet 2018-2019
  - Le bilan montre que la fonction accueil est et doit être au cœur du projet social. L'accueil fait vivre des principes et des valeurs comme la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.
  - Le bilan pointe le besoin de renforcer les actions à l'accompagnement à la parentalité et l'éducation citoyenne sur les trois territoires d'intervention du centre social.
  - Le bilan montre un intérêt certain de l'accompagnement social et éducatif de tous les publics.
  - Le partenariat associatif est présent et reconnu sur les territoires d'intervention du centre social.
- ✓ Du diagnostic partagé de territoire
  - L'analyse des données recueillies lors du diagnostic social offre un état des lieux fiable permettant de dégager les axes de travail à venir pour un développement social du territoire cohérent au regard des besoins des agents et habitants.
  - Le diagnostic a permis de mettre en évidence des remarques communes aux trois territoires et des données propres à chaque quartier.
- ✓ Du nouveau projet social 2020-2023
  - Le projet du centre social se déploie sur trois antennes, aussi, il doit répondre aux besoins de chaque territoire en prenant en compte les axes définis suite au diagnostic partagé du 24 mai 2019.

Les axes du projet social 2020 – 2023 :

#### 1- LA FONCTION D'ACCUEIL

L'accueil est garant d'une bonne communication interne. C'est une activité à part entière qui fait office de veille sociale. C'est un espace d'écoute et de respect de chacun qui rend possible le dialogue et le vivre ensemble en société. L'arrivée d'un habitant sur le centre social suppose avant tout la recherche d'une solution à la problématique de son insertion sociale, scolaire et ou professionnelle.

#### 2- L'EDUCATION A LA CITOYENNETE, L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

Afin de favoriser les relations parents/enfants, un accent particulier sera porté aux projets de soutien aux parents dans leur rôle éducatif. La multiplicité des problèmes de certaines familles exige une

approche pédagogique et méthodologique innovante. Les objectifs doivent passer par une médiation capable de stimuler le processus d'inclusion sociale, et de lutter contre toute forme de communautarisme.

### 3- EGALITE DES CHANCES ET COHESION SOCIALE POUR TOUS

Le centre social reste un gage d'une meilleure connaissance de la société et de ses institutions et ce en créant des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle. Les accompagnateurs du centre social abordent la situation de l'usager dans sa globalité. L'aide à la résolution des éventuels problèmes et la réflexion au projet personnel doivent être adaptés à chaque usager.

### 4- DEVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS ET DU PARTENARIAT ASSOCIATIF

Le pouvoir d'agir des habitants vise à faire prendre conscience à un individu ou à un groupe de sa capacité à agir sur sa situation ou une situation collective. Il s'agit de partir des autres de leurs besoins et envies et de les accompagner, les soutenir pour qu'ils puissent occuper une place d'acteurs.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 10 décembre 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider ces orientations en vue de la mise en œuvre du Projet Social 2020/2023, tel qu'annexé à la présente délibération.
- autoriser Madame la Présidente du GMCA à signer les documents inhérents à cette mise en œuvre dont le contrat quadriennal avec la CAF.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

### ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 décembre 2019

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

